

Formulaire pour demande d'autorisation d'abattage, taille, élagage, écimage

Affichage au pilier public

A remplir par l'administration communale

Date 6 septembre au 5 octobre 2024

Objet de la demande

A remplir par le demandeur

Propriétaire PPE Villardiez 38

Demandeur Raphaël Tarnier - Régie Brava SA

Adresse _____ Parcelle N° 1981

Type de demande Abattage Elagage Taille Ecimage

Végétation concernée Arbre isolé Haie Groupe d'arbres / bosquets

Arbre classé Oui → N° _____ (voir plan de classement des arbres)
 Non

Essence(s) Chamaecyparis

Diamètre(s) du tronc 30 cm Hauteur(s) : 8m

Etat sanitaire Bon

Motif de l'abattage /
élagage / taille /
écimage Voir courriel accompagnant

La demande inclut qu'une personne de notre Direction soit autorisée à inspecter l'objet de la demande sur site

Merci de nous transmettre un croquis, plan ou photo de l'emplacement de l'arbre actuel

Les pages 1 et 2 devront être remplies par le demandeur et la page 3 sera remplie par l'administration communale. La première page et la deuxième page du formulaire ainsi que le plan de situation seront affichés sur le site internet

Le présent formulaire doit être retourné, dûment rempli et signé par le(s) propriétaire(s) ou par l'administrateur pour les PPE (la signature de l'entreprise mandatée pour les travaux n'est pas valable), à la Direction de l'urbanisme et de l'environnement (ci-après DUE), ch. de la Damataire 13, 1009 Pully

Propriétaire

Prénom _____ Nom _____
 Adresse PPE Villardiez 38
 Téléphone _____
 Adresse e-mail _____

Gérance / Administrateur de la PPE

Prénom Raphaël Nom Tanner
 Adresse Régie Braun SA (Rue Centrale 5, 1003 Lausanne)
 Téléphone 021 342 52 74
 Adresse e-mail raphael.tanner@regiebraun.ch

Entreprise mandatée par les travaux

A remplir obligatoirement pour les demandes d'élagage et d'écimage

Prénom Mirco Nom Mancini
 Société Mancini, horticulteur, Paysagiste
 Adresse Mon-Repos 38 à Lausanne
 Téléphone 079 692 14 34
 Adresse e-mail mancini.paysagiste@gmail.com

Compensation prévue

A remplir obligatoirement pour les demandes d'abattage

Nombre d'arbre(s) 1 arbre + divers arbustes indigènes
 Essence(s) à définir selon votre volonté
Se référer à la liste des essences acceptées disponible sur le site internet
 Emplacement prévu à définir selon votre volonté

Je souhaite payer la taxe de compensation en lieu et place de la plantation
Article 9, alinéa 3.2.9 du règlement sur la protection des arbres et du plan de classement

Une fois les plantations compensatoires effectuées, la DUE devra être avisée afin de contrôler la conformité des plantations sur place.

Selon l'art. 14 de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPPrNP), la demande devra être également publiée dans la feuille des avis officiels (FAO) et les frais de publication seront facturés au demandeur par l'administration communale.

En signant cette demande, le requérant atteste avoir pris connaissance du Règlement sur la protection des arbres et du plan de classement de la Ville de Pully.

Lieu et date Lausanne, 03.09.2024 Signature _____

RÉGIE BRAUN SA
 Case postale 135
 1001 LAUSANNE